

BOURSES SPORTIVES



À PROPOS

Le Regroupement loisirs et sports-Saguenay–Lac-Saint-Jean (RLS), en partenariat avec la Fondation des Saguenéens, est fier de contribuer au développement des jeunes athlètes de la région grâce à son programme de bourses sportives. Ce programme vise à soutenir la pratique sportive, la participation à des compétitions, tout en favorisant des valeurs de persévérance, d'éthique sportive et d'esprit d'équipe.

LE PROGRAMME DE BOURSES SPORTIVES SE COMPOSE DE 2 VOLETS :

VOLETS	DESCRIPTION	MONTANT
VOLET 1 : Bourses	Bourses Excellence : Cette catégorie permet de reconnaître les athlètes du Saguenay–Lac-Saint-Jean qualifiés aux Jeux olympiques , aux Jeux paralympique , aux Jeux du Canada ou sélectionnés dans l'équipe Québec de sa fédération sportive. Bourses Espoir : Cette catégorie permet de soutenir les jeunes athlètes du Saguenay-Lac-Saint-Jean identifiés Espoir afin qu'ils puissent poursuivre leur entraînement. Pour obtenir cette bourse, une demande devra être déposée et évaluée par un comité.	Olympique - 5000 \$ Paralympique - 5000 \$ Canada - 2 500 \$ Équipe QC - 1500 \$ Espoir - 500 à 1500 \$
VOLET 2 : Participation à une compétition	Cette catégorie soutient les jeunes athlètes identifiés Espoir lors de leur participation à des compétitions.	Maximum 1000 \$

➤ Un·e athlète peut présenter une seule demande de bourse par année financière (du 1er avril au 31 mars), et ce, dans un seul volet ;

➤ Dans le cas des bourses automatiques – l'athlète admissible peut déposer une demande au moment de sa qualification officielle, laquelle sera comptabilisée comme sa demande annuelle.

CALENDRIER

Volet	Ouverture des demandes	Date limite de dépôt	Décision
Volet 1 - Bourse excellence	En continu	-	45 jours après la demande
Volet 1 - Bourse espoir	-	30 Avril (Sports d'été) 30 septembre (Sports d'hiver)	30 juin 30 novembre
Volet 2	En continu	-	45 jours après la demande

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

GESTION DES DEMANDES ET CONFORMITÉ

Toutes les demandes de bourse doivent respecter les critères d'admissibilité et les exigences du programme. Cela inclut, entre autres, mais sans ci contraindre :

- Résider sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean: si l'athlète demeure à l'extérieur pour l'entraînement, les parents de ce dernier doivent résider sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;
- Être âgé.e entre 12 à 35 ans ;
- Fournir une preuve officielle de qualification ;
- Soumettre un dossier complet incluant tous les documents demandés ;
- Respecter la date limite (si applicable) ;
- Pratiquer un sport reconnu par le Ministère de l'éducation.

Les demandes non conformes ne seront pas analysées par le comité d'évaluation.

Un.e athlète dont la demande est jugée non conforme lors de l'analyse administrative peut redéposer une demande corrigée dans les délais prescrits.

Un.e athlète dont la demande est refusée suite à l'évaluation du comité ou qui annule sa demande ne pourra déposer **qu'une seule** autre demande différente au cours de la même année financière (du 1er avril au 31 mars) ou avant les dates limites indiquées.

CLAUSE DE FAIR-PLAY ET D'ÉTHIQUE SPORTIVE

Tout.e candidat.e doit respecter les principes d'éthique sportive et de saine conduite en tout temps, tant en compétition qu'à l'entraînement ou sur les médias sociaux.

Le respect de cette clause implique notamment :

- Respect des règles de son sport et des décisions des officiels ;
- Comportement respectueux envers entraîneurs, coéquipiers, adversaires, officiels et spectateurs ;
- Respect des politiques de lutte contre le dopage, de prévention de la violence, du harcèlement et de la discrimination.

Tout manquement grave à ces principes peut entraîner le refus de la demande ou le retrait de la bourse, même après son attribution.

VOLET 1 - BOURSES EXCELLENCES

ADMISSIBILITÉS

Pour être admissible au Volet Excellence, le ou la candidat·e doit :

- » Résider sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean: si l'athlète demeure à l'extérieur pour l'entraînement, les parents de ce dernier doivent résider sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;
- » Être officiellement qualifié·e à l'un des événements suivants (preuve requise) :
 - Jeux olympiques ;
 - Jeux du Canada ;
 - Équipe Québec.
- » Présenter une seule demande par année financière (du 1er avril au 31 mars) ;
- » Représenter le Québec ou le Canada lors de l'évènement ;
- » Fournir toutes les preuves demandées et autres documents jugés pertinents ;
- » Déposer la demande, assidument remplie, dans les délais requis à l'adresse suivante : rls@rls-sag-lac.org.

MODALITÉS DE LA BOURSE

La bourse est attribuée automatiquement aux athlètes du Saguenay–Lac-Saint-Jean qualifiés aux Jeux olympiques ou aux Jeux du Canada ou ayant été sélectionné dans l'équipe Québec de sa fédération sportive.

Important :

- Aucune bourse ne sera remise tant que la demande n'est pas conforme et que toutes les preuves officielles de qualification n'ont pas été fournies ;
- Cette bourse ne nécessite pas de rapport final ni de pièces justificatives supplémentaires.

L'objectif est de soutenir rapidement les athlètes d'excellence tout en garantissant la véracité et la conformité des informations reçues.

EFFECTUER UNE DEMANDE DE BOURSE

- Remplir le formulaire de demande officiel à télécharger ici : [Bourse sportive Volet 1 - Excellence](#) ;
- Joindre les preuves officielles de qualification pour les Jeux olympiques, les Jeux du Canada ou de sélection dans l'Équipe Québec de sa fédération sportive ;
- Soumettre le formulaire complet dès la qualification ;
- Les bourses ne peuvent pas être rétroactives à un évènement.

VOLET 1 - BOURSES ESPOIR

ADMISSIBILITÉS

Pour être admissible au Volet Excellence, le ou la candidat-e doit :

- » Résider sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;
- » Être âgé.e entre 12 et 18 ans ;
- » Faire partie d'un sport étude reconnu par le ministère et/ou avoir participer à une finale provinciale des Jeux du Québec ;
- » Pratiquer un sport reconnu par une fédération sportive provinciale ;
- » Présenter une seule demande par année financière (du 1er avril au 31 mars) ;
- » Fournir toutes les preuves demandées et autres documents jugés pertinents ;
- » Déposer la demande, assidument remplie, dans les délais requis à l'adresse suivante : rls@rls-sag-lac.org ;
- » Respecter la date limite de dépôt (selon votre sport).

MODALITÉS DE LA BOURSE

La demande de bourse est évaluée par un comité de sélection. Si l'athlète remplit toutes les conditions, celui-ci peut se voir attribuer une bourse allant jusqu'à un maximum de 1500 \$.

Important :

- Aucune bourse ne sera remise tant que la demande n'est pas conforme et que toutes les preuves officielles de qualification n'ont pas été fournies ;
- Cette bourse ne nécessite pas de rapport final ni de pièces justificatives supplémentaires.

EFFECTUER UNE DEMANDE DE BOURSE

- Remplir le formulaire de demande officiel à télécharger ici : [Bourse sportive Volet 1 - Espoir](#) ;
- Joindre les preuves officielles de participation à un programme sport-étude reconnu par un ministère et/ou de participation aux Jeux du Québec ;
- Soumettre le formulaire complet avant la date limite.

VOLET 2 - PARTICIPATION À UNE COMPÉTITION

OBJECTIFS : Le Volet Participation à une compétition a pour objectif de soutenir les athlètes du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans leur participation à des compétitions provinciales, nationales ou internationales. Ce volet vise à réduire les obstacles financiers liés aux déplacements, notamment les frais de transport, d’hébergement et de subsistance, afin de favoriser l’accès aux compétitions et le développement de l’expérience sportive des athlètes.

ADMISSIBILITÉS

Pour être admissible au volet Participation à une compétition :

- » Être résident·e du Saguenay–Lac-Saint-Jean depuis au moins 12 mois au moment du dépôt de la demande (preuve requise) ;
- » Être âgé·e de 12 à 18 ans à la date de dépôt ;
- » Participer à une compétition provinciale, nationale ou internationale reconnue par une fédération sportive et/ou par le Ministère de l’éducation ;
- » L’événement doit se dérouler à plus de 200 km (aller simple) du lieu de résidence ;
- » Être affilié·e à un club ou une fédération sportive reconnue ;
- » Déposer une demande 45 jours avant la participation à l’événement ;
- » Présenter une seule demande par année financière (1er avril au 31 mars) ;
- » Déposer la demande, assidument remplie, dans les délais requis à l’adresse suivante : rls@rls-sag-lac.org.

Dépenses admissibles	Dépenses non admissibles
<ul style="list-style-type: none">• Frais de transport (km, essence, location de véhicule ou autobus) ;• Frais d’hébergement ;• Frais de repas liés à l’événement.	<ul style="list-style-type: none">• Dépenses déjà couvertes par une autre aide financière ;• Salaires ou honoraires ;• Vêtements et équipements personnels ;• Consommation d’alcool ;• Dépenses non justifiées par des pièces justificatives ;• Formation ou clinique de perfectionnement ;• Dépenses engagées avant la confirmation du financement ;• Demande de frais de transport dans le cas où l’athlète voyage dans un véhicule 15 passagers ou un autobus;• Un événement qui a déjà été financé dans le cadre d’un autre programme.

MODALITÉS DE LA BOURSE

- Un individu ou une équipe peut déposer une seule demande par année financière pour ce volet ;
- L’aide est accordée en fonction d’un barème de calcul basé sur la distance et le type de compétition.

Évènement	+ de 400 km	- de 399 km
Provincial	500 \$	150 \$
National	800 \$	300 \$
International	1000 \$	500 \$

Versement de l’aide financière :

- Le versement est effectué après l’événement ;
- L’athlète doit fournir les pièces justificatives obligatoires (factures, preuves de participation, reçus de transport, etc.) ;
- Les documents doivent être remis dans un délai de 30 jours suivant la compétition ;
- Une fois les pièces validées, un seul versement est effectué.

Important :

Toute demande pour laquelle les pièces justificatives ne sont pas fournies dans les délais peut entraîner le refus de l’aide financière.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

(418) 480-2228

www.rlssaguenaylacstjean.com

Faire parvenir votre formulaire dûment rempli à
l'adresse : rls@rls-sag-lac.org

 **RLS**
REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN